

La présente entente ne constitue pas un contrat. Elle identifie des engagements et/ou des actions pour la réalisation d'un ou de plusieurs objectifs du plan directeur de l'eau. Les parties conviennent que leurs engagements contenus dans la présente constituent des obligations morales seulement, et qu'ils ne revêtent aucun caractère obligatoire dont l'exécution pourrait être recherchée en s'adressant aux tribunaux.

Titre du projet : Aménagement forestier durable en Haute Etchemin

Organisme responsable : Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches

Résumé du projet : En continuité avec le projet pilote visant l'adaptation et l'expérimentation du concept d'aménagement sous la formule de triade, le projet vise, en concertation avec les partenaires du milieu, à planifier et à mettre en application l'aménagement intégré des ressources en forêt privée à l'échelle de deux sous-bassins versants et plusieurs tributaires de la rivière Etchemin.

Conformité au plan directeur de l'eau :

Enjeu B. Sensibilisation et éducation à la protection de l'eau

B.1. Sensibiliser tous les acteurs aux pratiques respectueuses de la qualité de l'eau

B.1.2. Organiser des activités d'information démontrant l'importance de la protection de l'eau et des ressources qui y sont associées

B.2. Éduquer tous les acteurs à la protection de l'eau

Enjeu C. Pérennité de la biodiversité associée à l'eau

C.1. Conserver et restaurer la diversité des milieux humides, aquatiques et riverains

C.1.2. Protéger les habitats fauniques et floristiques des espèces menacées et préoccupantes

C.2. Protéger et améliorer l'habitat du poisson

C.2.1. Favoriser la conservation et la restauration d'espaces boisés et des bandes riveraines en bordure des plans d'eau

C.2.2. Améliorer l'habitat du poisson

Résultats visés :

- Amélioration des connaissances sur les cours d'eau et milieux humides
- Amélioration de l'habitat du poisson
- Transfert de connaissances auprès des propriétaires et des conseillers forestiers
- Concertation des acteurs impliqués
- Augmentation des travaux réalisés dans une approche multiressources sur le territoire

Type d'action :

Travaux Contrôle Analyse

Acquisition Règlement Étude

Information Formation Éducation

Maître d'œuvre : Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches

Partenaires :

- Propriétaires de lots boisés
- MRC de Bellechasse et des Etchemins
- Association des propriétaires de boisés de la Beauce
- Syndicat des propriétaires forestiers de la région de Québec
- Groupement forestier de Bellechasse-Lévis
- Groupement forestier de Dorchester
- Consultants forestiers M.S.
- Conseillers forestiers de la région de Québec
- Centre local de développement des Etchemins
- Ministère des Ressources naturelles et de la Faune
- Ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs
- Municipalité de Lac-Etchemin
- Conseil de bassin de la rivière Etchemin

Sources de financement :

- Fondation de la faune du Québec
- Conférence régionale des élus de la Chaudière-Appalaches (PMVRMF-II)
- Agence de mise en valeur des forêts privées des Appalaches (PAMVFP et PIS-FAC)

Année de réalisation :**2010-2015****Localisation de l'activité :**

Le territoire ciblé inclut le sous-bassin versant du lac Etchemin et de la Petite rivière Etchemin ainsi que 14 tributaires de la rivière Etchemin. Ce territoire se situe dans les municipalités suivantes : Lac-Etchemin, Saint-Luc-de-Bellechasse, Sainte-Justine, Saint-Léon-de-Standon et Sainte-Sabine.

Programme de suivi :

- Réalisation du cahier de planification intégrée et d'un plan d'action
- Financement de travaux d'aménagement intégré
- Suivi des résultats

Indicateurs de résultats :

- Taux de participation des propriétaires
- Superficie forestière aménagée
- Nombre d'ententes de conservation des milieux humides signées
- Suivi de la qualité de l'eau

Signatures :

M. Adélarde Couture
Président, AMVAP

M. François Duchesneau
Président CBE

M. Jean-Pierre Faucher
Directeur AMVAP

Anaïs Gasse
Biologiste, AMVAP

Saint-Isidore, le 22 novembre 2010

Lieu et date